Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260311-D_2026_23-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 16

Date de convocation : 05/03/2026
Date de publication : 13/03/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, RICHARD Guillaume, DORE Stéphanie, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, NOURRY Jérôme, HERVE Karine, ROUPIE Aline, CADOR Adeline, MICOINE Laure, THONIER Carole, CORNARD Guillaume, OLIVIER-DUFEE Anne-France, LAHAYE Denis.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. GARNIER Michaël (pouvoir à M. TAILLARD), Mme BOULIN Marie.

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HERVE Karine.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-23 – VENTE DE L'EPAREUSE ROUSSEAU

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal ;

Considérant que l'épareuse ROUSSEAU, achetée d'occasion en 2014, nécessite des travaux de remise en état estimés à 7 000.00 € ;

Considérant les deux offres d'acquisition reçues (MECAGRI 35 : 800.00 € ; STENTZEL : 1 800.00 €) ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'épareuse à l'entreprise STENTZEL ;

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260311-D_2026_23-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 13 ; vote : 0 contre ; 3 abstentions : M. RICHARD, Mme MICOINE, M. LAHAYE ; 13 pour) :

- APPROUVE la vente de l'épareuse ROUSSEAU à l'entreprise STENTZEL au prix de 1 800.00 €.

- AUTORISE M. le Maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme HERVE

Le Maire, Yvon TAILLARD

Délibération exécutoire à la date de publication.